

REGLEMENT « TWINGO A GAGNER DU 19 AU 23 DECEMBRE 2020 »
--

- **Article 1 : Société organisatrice**

La société DOUAI DISTRIBUTION Centre E. Leclerc de DOUAI, dont le siège social est situé 345, Bd Breguet 59500 DOUAI (ci-après dénommée la « société organisatrice ») immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Douai, sous le numéro 322 759 549, représentée par Monsieur Jérémy MULLIER, organise DU 19 AU 23 DECEMBRE 2020, un jeu gratuit intitulé «Une Twingo à gagner du 19 au 23 décembre 2020 » ouvert aux résidents de France métropolitaine.

- **Article 2 : Participation**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, majeure, résident en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ces conditions et à la renonciation à tous recours contre les décisions de la SAS DOUAI DISTRIBUTION.

- **Article 3 : Annonce du jeu**

Ce jeu intitulé «TWINGO à gagner du 19 au 23 décembre 2020 » sera annoncé :

- En catalogue.
- En magasin, sur des supports de publicité sur le lieu de vente.
- Par spot radio
- Sur le réseau social « FACEBOOK »
- Sur l'application « MON LECLERC »
- Sur le site www.huissiers-douai.com

- **Article 4 : Définition et valeur des dotations**

Sont mis en jeu :

Par le magasin une Renault de marque Twingo d'une valeur de 11400€ (prix de vente consommateur).

- **Article 5 : Principe du jeu et modalités de participation**

Ce jeu est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin avant le passage en caisse.

Pour jouer, il suffit de déposer votre bulletin de participation qui vous sera remis en caisse du 19 au 23 décembre 20:00 à partir d'un acte d'achat de 50€ et plus dans votre magasin (hors carburant), dans l'urne disposée à cet effet à l'accueil de votre magasin.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 24/12/20 à 11h00, il sera effectué par Maître BRUNGS, huissier de justice chez SCP BALEN – LIENARD - BRUNGS, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI.

Le tirage se fera de la manière suivante : à l'issue des 5 jours de jeu , cinq urnes seront présentées à Maître BRUNGS qui choisira 1 pli par urne afin d'en déterminer cinq . Puis un ultime tirage sera réalisé parmi ces cinq bulletins.

À l'issue de cet ultime tirage , le pli sera dénommé gagnant dudit VÉHICULE.

Le gagnant sera contacté par téléphone et convoqué pour remise du lot. En aucun cas le lot ne sera expédié au gagnant.

Le véhicule devra être assuré par le gagnant lui-même au jour de l'enlèvement . Le magasin Leclerc prenant à sa charge la carte grise ainsi que son immatriculation.

Il ne sera pas possible d'échanger le lot mis en jeu contre toute autre forme de dotation.

Le gagnant qui renoncerait au lot ne pourrait en aucun et pour quel motif que ce soit prétendre à un quelconque remboursement.

- **Article 6 : Responsabilité**

La société organisatrice se réserve la possibilité de prolonger, d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier la liste des lots si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeraient et / ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

- **Article 7 : Lois informatiques et des Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés » et conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD).

Les participants acceptent de fournir leurs données personnelles et sont informés de la nature commerciale du traitement. Ils donnent leurs consentements explicites afin d'utiliser les données personnelles à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 7 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur demande à l'adresse de la société organisatrice : DOUAI DISTRIBUTION – Centre
E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI

Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

- **Article 8 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement (les cas non prévus par exemple) sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

- **Article 9 : Copie du présent règlement**

Le règlement complet du jeu est déposé chez SCP BALEN – LIENARD - BRUNGS, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI et disponible gratuitement en magasin ou sur simple demande écrite contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant nom et adresse, à l'adresse suivante :
SAS DOUAI DISTRIBUTION – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI.

Les tarifs d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

EXTRAIT DU REGLEMENT

« TWINGO A GAGNER DU 19 AU 23 DECEMBRE 2020 »

Jeu valable du 19 au 23 Décembre 2020, réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine.

Ce jeu entièrement gratuit est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin.

Pour jouer, il suffit de déposer votre bulletin de participation qui vous sera remis en caisse du 19 au 23 décembre 2020 à partir d'un acte d'achat de 50€ et plus dans votre magasin (hors carburant), dans l'urne disposée à cet effet à l'accueil de votre magasin.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 24/12/20 à 11 :00, il sera effectué par Maître BRUNGS,

Huissier de justice associé de la SCP BALEN – LIENARD - BRUNGS, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même

adresse). Le tirage se fera de la manière suivante : à l'issue des 5 jours de jeu , cinq urnes seront présentées à Maître BRUNGS qui choisira 1 pli par urne afin d'en déterminer cinq . Puis un ultime tirage sera réalisé parmi ces cinq bulletins.

À l'issue de cet ultime tirage , le pli sera dénommé gagnant dudit VEHICULE . Comme toute loterie, ce jeu est entièrement régi par le hasard et chaque participant doit

respecter son esprit et son règlement, Il peut être obtenu gratuitement en magasin, ou sur simple demande à l'adresse du magasin Centre E.LECLERC Douai ; SAS DOUAI DISTRIBUTION 345, Bd Breguet 59500 DOUAI.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 (Article 27) et conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD).

Les participants acceptent de fournir leurs données personnelles et sont informés de la nature commerciale du traitement. Ils donnent leurs consentements explicites afin d'utiliser les données personnelles à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite auprès de l'organisateur du jeu.